



USINE DE BÉCANCOUR

STATUTS DU COMITÉ DE LIAISON

Mandat - Composition - Fonctionnement

Document préparé par



Dernière mise à jour : 2 février 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE	1
2. DURÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ	1
3. MANDAT	1
4. ENGAGEMENTS DE NEMASKA LITHIUM	2
5. ENGAGEMENTS DES MEMBRES	2
6. COMPOSITION	3
7. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT	4
8. RENCONTRES	7

1. CONTEXTE

Ce document propose des modalités pour le fonctionnement du Comité de liaison de l'usine de production d'hydroxyde de lithium à Bécancour (ci-après le « Comité »).

Il a été conçu avec l'aide et selon les conseils de Transfert Environnement et Société, une entreprise qui a développé une approche inspirée des meilleures pratiques pour accompagner les parties prenantes tout au long du processus de développement d'un projet.

Le Comité est l'un des mécanismes volontaires proposés par Nemaska Lithium dans le cadre de la phase 4 de la stratégie d'insertion sociale initiée en 2021 par l'entreprise et visant à implanter et à suivre les engagements pris lors de l'évaluation environnementale et sociale du projet d'usine.

Cette démarche s'insère ainsi en continuité avec les précédentes phases de développement du projet et permettra de maintenir une gestion proactive, transparente et responsable des activités de l'entreprise en collaboration avec le milieu.

2. DURÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ

Nemaska Lithium souhaite faire participer le Comité tout au long de la construction et de l'opération de l'usine.

3. MANDAT

Le Comité a pour but de maintenir un canal privilégié d'information et de dialogue entre Nemaska Lithium et la communauté mettant à contribution le milieu dans le suivi des activités de construction et d'opération de l'usine, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.

Les objectifs du Comité sont les suivants :

- 3.1.** Maintenir le lien avec les parties prenantes à toutes les étapes du projet (construction, exploitation), en concertation avec les initiatives et orientations de la Société du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour.
- 3.2.** Donner aux parties prenantes les moyens concrets de s'informer et de faire le suivi des travaux et des opérations se déroulant à l'usine, ainsi que des engagements pris lors de la phase d'évaluation environnementale et sociale du projet, et dans le cadre des différentes autorisations obtenues (voir la fiche synthèse des engagements en annexe).
- 3.3.** Permettre aux parties prenantes de communiquer leurs préoccupations, de partager leur opinion et de faire des suggestions sur les activités, les impacts et les informations transmises.

4. ENGAGEMENTS DE NEMASKA LITHIUM

Dans le but de soutenir la bonne marche du Comité, Nemaska Lithium s'engage à :

- 4.1. Rendre disponible l'information concernant les différents aspects du projet, les activités en cours et les suivis requis.
- 4.2. Vulgariser l'information scientifique et technique pour faciliter les échanges avec les membres du Comité.
- 4.3. Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du Comité (organisation des rencontres, frais logistiques, frais d'expertise, etc.).
- 4.4. Faciliter la participation des membres par diverses mesures :
 - le remboursement des frais de gardiennage (le cas échéant);
 - le remboursement des frais de déplacement pour les participants résidant à l'extérieur de Bécancour (le cas échéant).
- 4.5. Analyser, prendre en compte et intégrer, dans la mesure du possible, les préoccupations et les demandes exprimées par consensus par les membres du Comité.
- 4.6. Établir un système de gestion des signalements et faire un rapport du traitement des signalements au Comité.
- 4.7. Rendre disponibles sur le site Internet de l'entreprise les documents relatifs aux travaux du Comité (compte rendu des rencontres, présentations, bilan annuel).
- 4.8. Produire annuellement et rendre disponible sur le site Internet un rapport de ses activités.

5. ENGAGEMENTS DES MEMBRES

Les membres du Comité, pour leur part, sont invités à contribuer au Comité des façons suivantes :

- 5.1. Participer à environ quatre rencontres par année.
- 5.2. Relayer les renseignements obtenus dans leur réseau respectif avec l'aide de Nemaska Lithium. Des outils de communication visant à faciliter le relai d'information dans le milieu seront proposés.
- 5.3. Traduire objectivement les préoccupations des gens de leur secteur pour l'ensemble des activités de l'entreprise.
- 5.4. Faire profiter le Comité de leurs connaissances et de leur raisonnement concernant les sujets en lien avec les activités de l'entreprise.
- 5.5. Faire des suggestions pour minimiser les impacts sur la communauté, résoudre des problématiques, maintenir de bonnes relations de voisinage et maximiser les retombées positives au sein de la communauté.

6. COMPOSITION

- 6.1. L'équilibre homme-femme ainsi qu'une répartition selon les groupes d'âge sont visés au sein du Comité.
- 6.2. Le maintien d'une majorité de membres indépendants de l'entreprise (sans intérêt commercial ou financier direct) constitue un principe à respecter. Chaque membre prendra le soin de s'auto-évaluer à cet égard.
- 6.3. La composition du Comité prévoit une liste de personnes-ressources pouvant être mises à contribution suivant les thèmes et besoins identifiés lors de la préparation des rencontres. Ces personnes-ressources peuvent provenir de l'entreprise comme d'organisations externes.
- 6.4. Les représentants de Nemaska Lithium participent aux activités du Comité en tant que personnes-ressources.

La proposition de composition vise à établir un équilibre entre : les représentants du voisinage les plus susceptibles d'être touchés par les activités de l'usine et les représentants de divers secteurs concernés ou possédant une expérience ou des connaissances pertinentes aux travaux du Comité. Cette dynamique est reconnue pour favoriser des échanges efficaces et permettre une expression diversifiée d'opinion, tout en assurant une bonne diffusion de l'information.

La composition proposée est la suivante :

COMPOSITION DU COMITÉ		
Secteurs	Nb de sièges	Groupes ciblés
Citoyens	4	Secteur Centre (Bécancour) Secteur Est (Gentilly) Secteur Sud (Ste-Gertrude) Secteur Ouest (Ste-Angèle, Précieux-Sang et St-Grégoire)
Organismes environnementaux	2	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)
Municipalité ou organismes municipaux	2	Ville de Bécancour MRC de Bécancour
Organismes socio-économiques et communautaires	2	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ)

COMPOSITION DU COMITÉ		
Secteurs	Nb de sièges	Groupes ciblés
Emploi et formation	2	Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec (TRECQ) Le Pont
Communauté autochtone	1	Bureau du Ndakina
Jeunesse	1	Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour
Personnes-ressources permanentes		
Représentant(e)s de Nemaska Lithium	1	-
Facilitateur et rapporteur – Transfert Environnement et Société	2	-

7. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement du Comité sont les suivantes :

7.1. Déroulement des rencontres

- 7.1.1. Les activités du Comité restent souples et sans formalité excessive.
- 7.1.2. Les membres voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du Comité.
- 7.1.3. Les discussions doivent demeurer constructives avec pour objectif l'amélioration continue des opérations menées à l'usine de Nemaska Lithium dans un esprit de développement durable.
- 7.1.4. Les réunions du Comité, au nombre de quatre par année (et plus, si requis), seront préparées et encadrées avec l'aide d'un animateur externe à l'entreprise pour permettre à Nemaska Lithium et aux membres d'échanger dans un climat de travail propice et efficace.
- 7.1.5. Le Comité peut émettre des avis, des propositions et des recommandations, les décisions étant prises par consensus (accord général entre membres).
- 7.1.6. Les membres du Comité doivent viser à représenter leur secteur et non leurs propres intérêts ou ceux de leur organisme.
- 7.1.7. Le nombre de rencontres et les thèmes de discussion sont déterminés et approuvés par les membres du Comité.
- 7.1.8. Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme base des échanges.

- 7.1.9. Les membres pourront créer, au besoin, des groupes de travail qui respecteront les mêmes règles de fonctionnement que celles du Comité. Ces groupes de travail feront rapport au Comité.
- 7.1.10. Des occasions précises et concrètes de consultation des membres seront définies et convenues avec les membres de manière à favoriser l'amélioration continue des opérations.
- 7.1.11. Des visites de site(s), incluant au site minier Whabouchi, le cas échéant, seront planifiées par Nemaska Lithium, suivant les opportunités et besoins identifiés par le Comité.
- 7.1.12. Les réunions se tiennent dans les locaux de l'entreprise ou dans un local déterminé par l'entreprise.
- 7.1.13. Le Comité pourra préciser davantage ses règles de fonctionnement en cours de mandat.

7.2. Communications

- 7.2.1. Une proposition d'ordre du jour sera envoyée aux membres au moins une semaine avant chaque réunion pour commentaires et acceptation. Un point varia sera ajouté aux ordres du jour proposés.
- 7.2.2. Un compte rendu en format synthèse de type « faits saillants » est rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres, pour validation. Une période de deux semaines est prévue pour permettre aux membres de transmettre leurs commentaires et demandes d'ajustement. À la fin de cette période, le compte rendu est considéré comme étant approuvé et devient public.
- 7.2.3. Diverses dispositions sont prévues afin de protéger la confidentialité :
- Le compte rendu des échanges est non nominatif. Il contient uniquement en annexe la liste des membres ayant participé à la rencontre.
 - Les membres du Comité auront droit aux informations disponibles sur les activités de l'entreprise, à moins que celles-ci ne soient de nature confidentielle. Lorsque des informations doivent d'abord être partagées avec les investisseurs avant d'être diffusées publiquement, les membres en seront informés.
 - Lors des rencontres du Comité, si un membre exige que certaines informations à être partagées soient protégées en raison de leur caractère sensible et/ou confidentiel, diverses modalités peuvent s'appliquer, soit : de procéder à un huis clos entre membres uniquement, d'adapter le compte rendu en conséquence, et d'obtenir l'engagement de tous les membres relativement au respect de la confidentialité des informations.
- 7.2.4. Les différents documents pour les rencontres sont transmis par courriel.

7.3. Gestion du membrariat

- 7.3.1. La planification des rencontres sera faite de façon à optimiser la participation des membres du Comité.
- 7.3.2. Le quorum pour la tenue des rencontres est de 50 % des membres participants plus un (le quorum ne tient pas compte des personnes-ressources).
- 7.3.3. Les membres du Comité seront invités à désigner une personne qui peut les remplacer aux rencontres (substitut). Cette personne provient du même milieu ou réseau que le membre régulier. Les membres voient à transmettre les informations pertinentes à leur substitut. Dans l'éventualité où le substitut est également indisponible pour assister à une rencontre, une participation à distance pour le membre ou son substitut pourrait être envisagée. La confirmation d'une participation à distance doit se faire suffisamment à l'avance de façon à prévoir l'équipement nécessaire.
- 7.3.4. Si un membre ou un organisme se désiste, le Comité voit à son remplacement en respectant la même catégorie d'intervenants. Une procédure d'appel de candidatures sera définie par le Comité.
- 7.3.5. Si un membre s'absente lors de deux rencontres consécutives, il sera invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au Comité. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le Comité prendra une décision quant au remplacement ou non du membre au sein du groupe.
- 7.3.6. Le Comité peut admettre à ses rencontres des observateurs et des personnes-ressources qui pourront intervenir dans la discussion si des membres le désirent.
- 7.3.7. Les nouveaux membres recevront de l'information sur le Comité, son fonctionnement, les activités passées de celui-ci et les documents d'information pertinents.
- 7.3.8. Une personne qui déroge aux règles de fonctionnement du Comité sera avisée et le Comité pourrait lui demander de se retirer.

7.4. Prévention et gestion des différends

- 7.4.1. Le mode de fonctionnement du Comité comprend plusieurs mesures favorisant la prévention des différends. Si de tels différends venaient à subvenir, l'animateur des rencontres, à titre de facilitateur indépendant et neutre, aura la responsabilité d'intervenir pour aider les membres à exprimer leurs positions, besoins ou intérêts et à identifier des zones de compromis et de solutions possibles. Si le différend ne concerne que quelques individus, la facilitation pourrait se faire par le biais d'une rencontre spécifique avec ceux-ci. Tout au long du processus de gestion des différends, la règle 7.1.2 s'applique.
- 7.4.2. Advenant le cas où ce processus interne ne permet pas d'atteindre la satisfaction des parties concernées et que le différend nuit au bon fonctionnement du Comité ou à l'avancement des activités, celles-ci choisiront ensemble un type de médiation, le médiateur (le cas échéant) et conviendront des termes du processus par le biais d'une entente signée.

7.4.3. En ce qui a trait aux modes de prévention et à la gestion des différends avec les parties prenantes du milieu (hors Comité), ceux-ci font partie intégrante de la procédure de gestion des signalements dont s'est dotée Nemaska Lithium.

8. RENCONTRES

8.1. Ordre du jour

L'ordre du jour des rencontres régulières du Comité comprendra les éléments généraux ci-bas. Le Comité peut décider de modifier l'ordre du jour et suggérer des sujets de discussion au besoin. Certains des sujets à l'ordre du jour pourraient ne pas être traités lors d'une rencontre si aucune information pertinente ne s'y rapporte.

- Mot de bienvenue
- Mise à jour sur les activités à l'usine et de la mine Whabouchi
- Échos du milieu (partage des nouvelles d'intérêt de chacun des secteurs)
- Suivis de la dernière rencontre
- Présentation sur un ou plusieurs sujets d'intérêt identifiés par les membres
- Mise à jour sur les relations avec le milieu
- Suivis sur le volet environnemental
- Divers / Varia
- Tour de table (rétroaction sur la rencontre)

8.2. Ateliers participatifs

À l'occasion, des ateliers participatifs pourront être organisés avec les membres et les substituts afin d'obtenir une rétroaction plus approfondie sur des sujets particuliers.

8.3. Calendrier

Le calendrier d'activités du Comité s'établit comme suit :

TYPE DE RENCONTRE SUJET PARTICULIER	DATE DE LA RENCONTRE
Rencontre trimestrielle Bilan de l'année précédente	Janvier - Février
Rencontre trimestrielle	Avril - Mai
Rencontre trimestrielle	Août - Septembre
Rencontre trimestrielle	Octobre - Novembre

Annexe 1 – Fiche synthèse des engagements pris par Nemaska Lithium

Février 2024

ENJEUX	Gestion des résidus de procédés La gestion des résidus de procédés provenant de la transformation du minerai de spodumène en hydroxyde de lithium est un enjeu important du fait des volumes significatifs qui seront générés tout au long de la durée de vie du projet.	Augmentation de la circulation routière et ferroviaire La construction et l'exploitation de l'usine nécessiteront le transport d'équipements lourds, des marchandises, du minerai de spodumène et des produits chimiques dangereux par camion ou par train.	Changements climatiques La construction et l'exploitation de l'usine entraîneront des émissions de GES considérables	Protection des eaux souterraines, et des milieux humides et hydriques La construction et l'exploitation de l'usine entraîneront différents impacts sur les milieux humides, la qualité des sols, les eaux de surface et les eaux souterraines	Qualité de vie des résidents La qualité de vie des résidents pourrait être affectée positivement ou négativement, par exemple en raison des nuisances (bruit, poussières, qualité de l'air) ou des changements socio-économiques (boom immobilier, pression sur les services, opportunités d'emploi)
ENGAGEMENTS ¹	<p>7 engagements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreposage des résidus en silos fermés, pour réduire les nuisances liées aux poussières • Valorisation des résidus de procédés à l'intérieur d'un intervalle de 5 ans • Mesures diverses pour réduire au maximum le nombre de camions sur les routes (séchage des résidus pour réduire le tonnage, sélection d'un site d'enfouissement à proximité de l'usine) 	<p>21 engagements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de circulation (impact du projet sur la circulation routière) • Mise en place d'un programme de gestion de la circulation • Application de bonnes pratiques sur le chantier (engins éteints lorsque non utilisés, talus aménagé sur la longueur ouest du site) • Ajout d'éléments de réduction sonore (barrières descendantes, réduction des sifflets de train) • Mesures préventives pour limiter les poussières 	<p>15 engagements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de suivi des émissions atmosphériques • Programmes de suivi et de surveillance environnementaux • Programme de décarbonation progressif • Mesures diverses, incluant l'application des bonnes pratiques sur le chantier, pour réduire les émissions de GES (contrôleurs à fréquence variable sur les moteurs des équipements, système de ventilation à récupération d'énergie, etc.) 	<p>14 engagements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compensation financière au Fonds de la protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État • Programme de contrôle et de surveillance des eaux souterraines et des eaux de drainage • Système de gestion des eaux pluviales incluant quatre bassins de sédimentation • Conservation d'un marécage arbustif d'une superficie de 13 522 m² dans le MH20 situé au sud-est du site et préservation de la bande riveraine du ruisseau du Petit-Chenal-d'en-Bas 	<p>25 engagements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'investissement communautaire • Mise en place de comités de liaison • Réalisation de différentes études pour prévenir/atténuer les impacts sur le voisinage (étude de dispersion des contaminants atmosphériques, modélisation du climat sonore, étude sur le paysage) • Mise en place de différentes mesures pour réduire les nuisances liées aux poussières

¹ À noter que ces engagements ont été pris par Nemaska Lithium de manière préliminaire, dans le cadre de la conduite de l'Évaluation environnementale et sociale, et sont donc sujets à changement selon l'évolution du projet et du contexte.

Annexe 1 – Fiche synthèse des engagements pris par Nemaska Lithium

Février 2024

ENJEUX	Santé et sécurité La construction et l'exploitation de l'usine pourraient engendrer des risques au niveau de la santé et de la sécurité des travailleurs (par ex. gestion des produits chimiques) et du public (par ex. émissions de polluants atmosphériques)	Attentes socio-économiques Le secteur du lithium et le projet de Nemaska Lithium suscitent beaucoup d'attentes au Québec et dans la zone d'étude quant aux potentielles retombées socio-économiques qui pourraient en découler	Biodiversité La mise en œuvre du projet entraînera l'altération ou la perte d'habitats dans la zone d'étude locale	Droits de la Nation W8banaki En raison de la proximité du projet avec la communauté de Wôlinak, des préoccupations ont été avancées par la Nation W8banaki relativement à plusieurs aspects du projet, par exemple en ce qui a trait à l'utilisation traditionnelle du territoire par des membres de la Nation
ENGAGEMENTS ²	<p>9 engagements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de prévention du maître d'œuvre (PPMO) mis en place pour réduire au maximum les risques d'accident de travail et les risques associés aux polluants atmosphériques et au bruit • Mesures préventives pour limiter (1) les émissions de polluants atmosphériques et (2) les déversements à l'environnement • Mise en place de différentes mesures pour le transport et la manutention de l'acide sulfurique et de la soude caustique • Programme de gestion de la circulation pour limiter les risques au niveau de la sécurité routière et pour limiter les pressions sur le réseau routier 	<p>15 engagements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec les établissements d'enseignement régionaux pour offrir de la formation ciblée sur nos besoins de main-d'œuvre • Mise en place d'une politique de diversité et d'inclusion et d'une stratégie d'attraction pour les Premières Nations, les jeunes et les femmes • Adoption d'une politique d'achat local • Mise en place d'un mécanisme clair pour obtenir des renseignements sur les emplois et occasions d'affaires (site Web de Nemaska Lithium) 	<p>9 engagements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de construction effectués hors des périodes de nidification et de reproduction des espèces concernées (oiseaux et chiroptères) • Protection de la bande riveraine du ruisseau du Petit-Chenal-d'en-Bas • Circuit fermé pour les eaux de procédé (aucun effluent d'eaux de procédé dans l'environnement) 	<p>23 engagements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de suivi du petit gibier • Négociation d'un protocole de collaboration incluant une enveloppe budgétaire pour des projets structurants • Partenariat avec les équipes archéologiques de la Nation W8banaki lors de la phase de construction • Réalisation d'inventaires fauniques par le Bureau environnement et terre de Wôlinak

² À noter que ces engagements ont été pris par Nemaska Lithium de manière préliminaire, dans le cadre de la conduite de l'Évaluation environnementale et sociale, et sont donc sujets à changement selon l'évolution du projet et du contexte.